

Le présent document est une convocation à une assemblée générale extraordinaire de SSGA SPDR ETFs Europe I plc. Il est important et requiert votre attention immédiate. Si des doutes subsistent quant aux actions à engager, nous vous recommandons de consulter immédiatement votre courtier, votre avocat ou tout autre conseiller professionnel. Si vous avez vendu ou cédé vos actions de SSGA SPDR ETFs Europe I plc, veuillez transmettre le présent avis ainsi que le formulaire de procuration ci-joint au courtier ou à tout autre agent par l'intermédiaire duquel la vente ou la cession a été effectuée, afin que lesdits documents soient remis à l'acheteur ou au cessionnaire.

La présente circulaire n'a pas été soumise à la révision de la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et des modifications pourraient être nécessaires à des fins de conformité aux exigences de la Banque centrale. Les Administrateurs estiment que la présente circulaire et les propositions qui y sont détaillées ne comportent pas d'élément susceptible d'entrer en contradiction avec les orientations publiées par la Banque centrale et sa réglementation.

**SSGA SPDR ETFS EUROPE I PLC
(LA « SOCIÉTÉ »)
AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ
(L'« AGE »)**

Avis de convocation à l'AGE qui se tiendra le 14 décembre 2022 au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, à l'heure précisée en Annexe I. Le formulaire de procuration ci-joint à usage des Actionnaires de la Société lors de l'AGE doit être complété et renvoyé, conformément aux instructions qui y figurent, afin de parvenir au plus tôt au Secrétaire de la Société, Matsack Trust Limited, sis 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande et, en tout état de cause, au plus tard 48 heures avant l'heure de tenue de l'AGE.

Information Classification: Limited Access

17 novembre 2022

Cher Actionnaire,

Nous vous adressons la présente relativement à la convocation de l'AGE de la Société. Un avis de convocation à l'AGE (l'« **Avis de convocation** ») est inclus dans l'Annexe I ci-jointe.

Nomination d'Ernst & Young en tant que Commissaires aux comptes

L'AGE est convoquée aux fins de recueillir le vote des actionnaires pour confirmer le renouvellement du mandat d'Ernst & Young en tant que commissaires aux comptes de la Société (les « **Commissaires aux comptes** ») et pour autoriser le conseil d'administration (le « **Conseil d'administration** ») de la Société à convenir de la rémunération des Commissaires aux comptes. Les informations suivantes sont pertinentes pour ces motifs :

1. Cadre réglementaire concernant la rotation des Commissaires aux comptes

La Société a procédé au remplacement de son commissaire aux comptes aux fins de se conformer à la Législation irlandaise sur les sociétés¹. Le 15 juin 2016, l'Irlande a signé les Règlements sur les contrôles légaux² et entériné la mise en œuvre d'une Directive³ et d'un Règlement de l'UE relatifs au contrôle légal des comptes⁴ (les « **Règlements** »). Lesdits Règlements ont introduit la rotation obligatoire des cabinets d'audit en Irlande et cette rotation exige que les entités d'intérêt public procèdent au remplacement de leur commissaire aux comptes au moins tous les 10 ans. La Société relève du statut d'entité d'intérêt public.

Conformément à ces Règlements, PricewaterhouseCoopers a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes externe de la Société, au terme de la mission d'audit externe conduite pour l'exercice financier clôturé le 31 mars 2021. Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la nomination d'Ernst & Young en tant que nouveau commissaire aux comptes externe de la Société afin de pourvoir la vacance de fonction engendrée.

2. Sélection du commissaire aux comptes

Le processus de sélection du commissaire aux comptes a suivi un cadre de gouvernance constitué d'un comité de sélection, des cadres de direction de State Street Global Advisors et du Conseil d'administration. La procédure de sélection a observé une démarche bien établie, solide et complète de demande de proposition (*Request for Proposal*, ou « **RFP** ») et de diligence raisonnable. Le processus a respecté l'ensemble des exigences prévues par la Politique de recrutement mondiale

¹ *Companies Act* de 2014 (tel qu'amendé)

² Règlements de l'Union européenne de 2016 concernant le contrôle légal des comptes (*Statutory Audits Regulations*) (Directive 2006/43/CE, modifiée par la Directive 2014/56/UE, et Règlement (UE) n°537/2014) (transposés par le texte réglementaire S.I. 312 de 2016)

³ Directive 2014/56/UE

⁴ Règlement (UE) n° 537/2014

Information Classification: Limited Access

de State Street Corporation. Des réunions ont été organisées entre les participants et le comité de sélection de la Société afin de déterminer le cabinet le plus indiqué pour être nommé commissaire aux comptes de la Société.

Les critères de décision incluaient les RFP des participants, leur expérience et leur expertise en matière de fonds négociés en Bourse (« **ETF** »), les forces relatives des équipes proposées pour remplir la mission et les considérations de coûts.

3. Nomination du commissaire aux comptes


Une fois sa mission achevée, le comité de sélection a remis une présentation détaillée accompagnée d'une recommandation préconisant la désignation d'Ernst & Young au poste de commissaire aux comptes, et ce à l'occasion d'une réunion du Conseil d'administration de la Société. Après discussion avec le comité de sélection au sujet des documents de présentation et de la recommandation, la Société a pris la décision de nommer Ernst & Young en tant que commissaire aux comptes de la Société.

L'AGE se tiendra le 14 décembre 2022 dans les bureaux de Matsack Trust Limited, 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, et traitera des questions susmentionnées.

Veillez trouver ci-joint en Annexe II le formulaire de procuration qui vous permettra de voter à l'AGE et que nous vous recommandons de remplir et de nous retourner le plus rapidement possible et, dans tous les cas, au plus tard à 15 h (heure irlandaise) le 12 décembre 2022.

Veillez lire les notes figurant sur le formulaire de procuration, lesquelles vous indiqueront comment le remplir et le retourner. La nomination éventuelle d'un mandataire ne vous empêchera pas d'assister et de voter à l'AGE, mais dans ce cas ce dernier sera privé de droit de vote. Le quorum requis pour l'AGE est de deux Actionnaires, présents en personne ou par procuration. En l'absence de quorum dans un délai d'une demi-heure suivant l'heure de réunion fixée, l'AGE devra être ajournée. Dans ce cas, l'AGE sera ajournée au même jour de la semaine suivante, à la même heure et sur le même lieu ou tout autre jour ou à toute autre heure ou tout autre lieu que les administrateurs de la Société (les « Administrateurs ») pourront déterminer.

Nous vous prions d'agréer, Cher Client, l'expression de nos sentiments dévoués,



Patrick Riley
ADMINISTRATEUR
Au nom et pour le compte de
SSGA SPDR ETFS EUROPE I PLC

ANNEXE I

SSGA SPDR ETFS EUROPE I PLC (la « Société »)

SIÈGE SOCIAL

78 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande

AVIS EST SIGNIFIÉ AUX TERMES DES PRÉSENTES que l'assemblée générale extraordinaire (l'« AGE ») se tiendra le 14 décembre 2022 à 15 h (heure irlandaise) au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, en Irlande, aux fins de traiter les questions suivantes :

1. affirmer le renouvellement du mandat d'Ernst & Young en tant que commissaires aux comptes de la Société (les « **Commissaires aux comptes** ») et autoriser les administrateurs de la Société à convenir de la rémunération des Commissaires aux comptes.

EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2022

SUR ORDRE DU CONSEIL

DocuSigned by:

119FA87D0A8744B...

**AU NOM ET POUR LE COMPTE DE MATSACK TRUST LIMITED
SECRETAIRE**

ENREGISTRÉ À DUBLIN, IRLANDE – NUMÉRO 493329

REMARQUES

1. Un membre autorisé à assister et à voter à l'AGE peut désigner un ou des mandataires pour y assister et voter en son nom ;
2. Un mandataire n'est pas tenu d'être membre de la Société ;
3. Dans le cas d'une personne morale, le formulaire de procuration doit être visé par apposition du cachet de la personne morale ou par la signature d'un dirigeant ou d'un représentant dûment autorisé par écrit.
4. Le formulaire de procuration, ainsi que la procuration ou tout autre pouvoir, le cas échéant, en vertu duquel il est signé, ou une copie notariée certifiée conforme de ladite procuration ou dudit pouvoir, doivent être déposés au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, au plus tard 48 heures avant l'heure de tenue de l'AGE. Une copie envoyée par courrier électronique ou par télécopieur sera admissible. Veuillez dans ce cas l'adresser à fscompliance@matheson.com ou à Catherina O'Brien au numéro de fax suivant : (+) 353 1 232 3333.

5. Lorsqu'une personne habilitée n'est pas avisée par fait d'omission accidentelle ou de non-réception de l'avis de convocation à l'AGE, les débats de ladite AGE ne sauraient pour autant être invalidés.

DROIT DE PARTICIPATION ET DE VOTE

6. Vous êtes autorisé à participer et voter à l'assemblée (ou à tout ajournement de l'assemblée) uniquement si vous êtes un actionnaire enregistré. **Du fait que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement d'un dépositaire central international de titres (« ICSD »), et que Citivic Nominees Limited est le seul actionnaire enregistré eu égard aux actions des compartiments soumis au modèle de règlement ICSD, les investisseurs des compartiments doivent contacter l'ICSD correspondant ou le participant de l'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire) s'ils ont des questions quant aux mesures à prendre dans le contexte de ce document.**
7. La Société précise que seuls les membres inscrits dans le Registre des membres de la Société à 15 h le 12 décembre 2022 ou, si l'AGE est ajournée à 15 h deux jours avant la tenue de l'assemblée ajournée (la « **Date de clôture du registre** »), auront le droit d'assister, de prendre la parole, de poser des questions et de voter à l'AGE, ou le cas échéant, à tout ajournement de cette dernière et ne pourront voter qu'en ce qui concerne le nombre d'actions inscrites à leur nom à ce moment-là. Il ne sera pas tenu compte des modifications apportées au Registre des membres après la date de clôture du registre pour déterminer le droit de toute personne à assister et/ou à voter à l'AGE ou à tout ajournement de celle-ci.

NOMINATION DES MANDATAIRES

8. Un formulaire de procuration est annexé au présent Avis de convocation à l'AGE à l'intention des actionnaires enregistrés. Comme nous l'avons mentionné plus haut, les investisseurs des compartiments de la Société qui ne sont pas des actionnaires enregistrés doivent soumettre leurs instructions de vote à travers l'ICSD correspondant ou le participant d'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire), et non par le biais du formulaire de procuration. Pour produire ses effets, le formulaire de procuration, dûment complété et signé, accompagné de la copie de la délégation de pouvoir ou de tout autre pouvoir en vertu duquel il est signé, doit être envoyé par les actionnaires portés au registre aux bureaux du Secrétaire de la Société à l'adresse électronique fscompliance@matheson.com de telle sorte que lesdits documents soient reçus au plus tard 48 heures avant l'heure de tenue de l'AGE ou de l'AGE ajournée de cette dernière, ou (dans le cas d'un scrutin tenu à une heure ou à une date autre que celle de l'AGE ou de l'AGE ajournée) au moins 48 heures avant la tenue du scrutin à l'occasion duquel la procuration sera utilisée. Toute modification relative au formulaire de procuration doit être apposée des initiales de la personne signataire.
9. En complément de la note 4 ci-dessus, et sous réserve des Statuts de la Société, et à condition que la procuration soit reçue au plus tard 48 heures avant l'heure de la tenue de l'AGE ou de l'AGE ajournée prévue, ou (dans le cas d'un vote tenu à une heure ou à une date autre que celle de l'AGE ou de l'AGE ajournée) au moins 48 heures avant le moment du vote à l'occasion duquel la procuration sera utilisée, la nomination d'un mandataire peut également être soumise par voie électronique à l'adresse fscompliance@matheson.com.
10. Les actionnaires enregistrés peuvent exercer leur droit de vote de différentes manières : (a) en participant en personne à l'AGE, ou (b) en nommant un mandataire qui votera en leur nom. Dans le cas de codétenteurs, le vote de l'actionnaire le plus ancien, que ce soit en personne ou par procuration, sera accepté à l'exclusion des votes des autres actionnaires enregistrés et en l'occurrence, l'ancienneté sera déterminée selon l'ordre d'apparition des noms des codétenteurs dans le registre des membres.

ANNEXE II

SSGA SPDR ETFS EUROPE I PLC (la « Société »)

FORMULAIRE DE PROCURATION

Je / Nous

de

(le « Membre »)

en ma qualité de membre de la Société nomme/nommons par la présente, le Président ou (à défaut), Dulta Counihan au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, ou (à défaut), Philip Lovegrove au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande ou (à défaut), Grace Curran au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande ou (à défaut), Michelle Ridge au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 ou (à défaut), Eunan Hession au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 ou (à défaut), Catherina O'Brien au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 ou (à défaut), Alicia Archibald au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 ou (à défaut),

_____ au _____

en qualité de mandataire du Membre, pour participer, intervenir et voter, et pour demander ou se joindre à la demande d'un scrutin pour le compte du Membre lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui se tiendra le 14 décembre 2022 à 15 h (heure irlandaise) ou lors de tout ajournement de ladite assemblée.

Le mandataire devra voter comme suit :

Instructions de votes destinées au Mandataire (cochez votre réponse)			
Titre ou description de la résolution :	<i>Pour</i>	<i>Abstention</i>	<i>Contre</i>
affirmer le renouvellement du mandat d'Ernst & Young en tant que commissaires aux comptes de la Société (les « Commissaires aux comptes ») et autoriser les administrateurs de la Société à convenir de la rémunération des Commissaires aux comptes.			
<i>Sauf instruction contraire, le mandataire votera comme il l'entend</i>			
Signature du Membre _____ En date du :			

REMARQUES :

- (a) Dans le cas d'une personne morale, le formulaire de procuration doit être visé par apposition du cachet de la personne morale ou par la signature d'un dirigeant ou d'un représentant dûment autorisé par écrit.
- (b) Le formulaire de procuration, ainsi que la procuration ou tout autre pouvoir, le cas échéant, en vertu duquel il est signé, ou une copie notariée certifiée conforme de ladite procuration ou dudit pouvoir, doivent être déposés au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, au plus tard

48 heures avant l'heure de tenue de l'AGE. Une copie envoyée par courrier électronique ou par télécopieur sera admissible. Veuillez dans ce cas l'adresser à fscompliance@matheson.com ou à Catherina O'Brien au numéro de fax suivant : (+) 353 1 232 3333.

- (c) Sauf instruction contraire, le mandataire votera selon son jugement.
- (d) En cas de propriété conjointe d'actions, la signature du premier actionnaire nommé suffira.
- (e) Si vous souhaitez donner pouvoir à un mandataire de votre choix, supprimez les mots « le Président » et insérez le nom du mandataire que vous souhaitez nommer (lequel ne doit pas être nécessairement un membre de la Société).
- (f) La soumission d'un formulaire de procuration dûment rempli n'empêchera pas un membre de la Société d'assister et de voter en personne.
- (g) Du fait que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement d'un dépositaire central international de titres (« **ICSD** »), et que Citivic Nominees Limited est le seul actionnaire enregistré eu égard aux actions des compartiments soumis au modèle de règlement ICSD, les investisseurs des compartiments doivent soumettre leurs instructions de vote à travers l'ICSD correspondant ou le participant de l'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire), au lieu de soumettre ce formulaire de procuration au secrétaire de la Société.

ANNEXE III

LETTRE DE REPRÉSENTATION

À : Les Administrateurs
SSGA SPDR ETFs Europe I PLC
78 Sir John Rogerson's Quay,
Dublin 2,
Irlande

Madame, Monsieur,

Nous,

_____ ,
de _____

(la « **Société** »), actionnaires de SSGA SPDR ETFs Europe I plc, vous informons par la présente que suite à une résolution adoptée par notre conseil d'administration, le/la président(e) de l'assemblée des actionnaires devant examiner les résolutions ordinaires, ou (à défaut), Dualta Counihan au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, ou (à défaut), Philip Lovegrove au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande ou (à défaut), Grace Curran au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande ou (à défaut), Michelle Ridge au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 ou (à défaut), Eunan Hession au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 ou (à défaut), Catherina O'Brien au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 ou (à défaut), Alicia Archibald au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 ou (à défaut), _____ au _____, a été nommé(e) représentant de la Société pour assister et voter au nom de la Société à l'assemblée générale annuelle de SSGA SPDR ETFs Europe I plc qui se tiendra au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, le 14 décembre 2022 à l'heure indiquée dans l'avis de convocation daté du 17 novembre 2022 ainsi que lors de toute séance reportée de ladite assemblée.

La personne ainsi désignée est habilitée à exercer les mêmes pouvoirs à toute assemblée relative à nos actions dans SSGA SPDR ETFs Europe I plc que nous pourrions exercer si nous étions un actionnaire individuel, et a tout pouvoir pour signer les accords nécessaires relatifs à cette assemblée générale extraordinaire concernant les affaires ordinaires au nom de la Société.

Signature _____

Dirigeant dûment autorisé
Au nom et pour le compte de

Date